

Le Courrier du Canada,

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME

THOMAS CHAPPAIS, Directeur-Propriétaire

LEGER BROUSSEAU, Editeur et administrateur.

Causerie littéraire

(SUITE)

Le premier de ces faits ne laisse pas d'être assez significatif. C'est *Carrier lui-même qui a nommé Leperdit officier municipal* (9). Investi de pouvoirs illimités, il en usa pour renouveler toutes les administrations de la ville et du département. Le 25 septembre, il écrit à la Convention nationale :

Citoyens mes collègues,
Le patriotisme triomphe à Rennes ; tout y marche sur la ligne révolutionnaire. Le grand et rapide changement qui vient de s'opérer dans cette cité produit les plus salutaires effets sur toute la ci-devant-Bretagne...

Après bien des peines, bien des soins sur les choix, j'ai renouvelé avec mon collègue Pocholle, arrivé ici depuis peu de jours, toutes les autorités constituées, administrations de départements, de district, municipalités, juges de paix, commissaires de police ; tout a été destitué et remplacé sur-le-champ. Environné des lumières des patriotes, j'ai fait les nouvelles élections avec cet esprit de justice et d'impartialité qui dirige toujours un cœur brillant du bonheur du peuple. Celui qui habite les murs de Rennes en est enchanté, ces nouveaux administrateurs tous populaires, patriotes, vrais sans-culottes. (10)

Au moment où Carrier écrivait ainsi à la Convention, la municipalité nouvelle était en fonctions depuis cinq jours. Son installation avait lieu le 20 septembre, en présence de Carrier, que le nouveau maire, le citoyen Elias aîné avait harangué en ces termes : "Représentants du peuple, vous les premiers fondateurs de notre félicité, quelle douce satisfaction pour vous de voir cette grande cité bénir le jour qui vous vit naître pour son bonheur... Toi surtout, brave Carrier toi qui as ravivé le feu sacré du patriotisme des Rennais, reçois de tes amis le baiser fraternel (11)."

L'opposition de Leperdit à Carrier, dont en aucun cas il ne peut être question avant le 20 septembre, puisqu'avant cette date il n'était pas encore officier municipal, cette opposition ne s'est pas manifestée du 20 au 25 septembre, puisque le 25 Carrier écrivait : "Tout marche à Rennes sur la ligne révolutionnaire... Les nouveaux officiers municipaux sont tous vrais sans-culottes." La résistance de Leperdit se serait-elle produite du 26 septembre au 6 octobre ? Pas davantage. La correspondance de Carrier pendant ces derniers jours de sa mission à Rennes existe encore aux archives. Certes, il n'était pas homme à ne pas dénouer la rébellion de l'officier municipal qui se serait mis en travers de ses projets. Comment se fait-il donc que ses lettres soient complètement muettes à cet égard ? Elles le montrent au contraire s'applaudissant de ne rencontrer aucune résistance. Tout au plus dénonce-t-il le mauvais vouloir de "la robinocratie, qui fourmille dans cette ville jadis parlementaire (12)".

Le tailleur Leperdit n'était pas un robin, un parlementaire : c'en est donc par lui qui est ici visé. C'était un sans-culotte, et de ce côté là, Carrier nous apprend que tout marche comme sur des roulettes. "L'esprit public, dit-il dans sa lettre du 2 octobre, n'a jamais été entièrement perverti dans Rennes ; son feu sacré s'est toujours conservé dans le cœur de la nombreuse et brave sans-culotterie, renfermée dans les murs de cette cité (12)".

Si je ne m'abuse, la démonstration est faite. Et pourtant que d'autres preuves ne serait-il pas facile d'ajouter à celles qui précèdent ! Les créatures de la légende nous montrent la municipalité de Rennes chargée par Carrier de dresser

(9) *Albert Macé*, p. 18. — Archives municipales de Rennes.

(10) Correspondance de Carrier. *Revue rétrospective*, t. V, p. 95.

(11) Marteville, *Dictionnaire d'Ogée*, II, p. 610.

(12) Lettre de Carrier du 2 octobre 1793, *Revue rétrospective*, t. V, p. 101.

les listes de prescription, et si elle n'en a pas été chargée, tout s'écroule : la légende n'a plus de base. Or il est certain qu'à aucun moment ce soin ne regarda le maire et les officiers municipaux. Dès son arrivée à Rennes, Carrier organisa un comité de surveillance, et c'est ce comité dont Leperdit ne faisait pas partie — qui était seul chargé de dresser les listes de suspects, de décerner contre eux les mandats d'arrêt, d'apposer les scellés sur leurs papiers (14).

Il faudrait, d'ailleurs, admettre que Carrier, arrivé à Rennes le 1er septembre, aurait attendu vingt jours avant de commencer à s'occuper de l'objet de sa mission, qui était précisément de mettre la main sur les suspects. On sait du reste qu'il ne poussait pas jusque-là l'indifférence en matière d'arrestation.

Quant à l'épisode des prêtres arrachés à la prison par Leperdit et au fameux mot : *Ils n'étaient pas hors l'humanité* ! là encore l'invention est criante. L'action des officiers municipaux sur les prisons était étroitement limitée. Ni le maire, — et encore une fois Leperdit ne l'était pas — ni à plus forte raison un simple officier municipal ne pouvait faire élargir un prisonnier. Les officiers municipaux pouvaient bien ordonner des arrestations mais ils ne pouvaient pas ordonner des mises en liberté.

Un dernier mot : Carrier dont les pouvoirs étaient illimités, Carrier venait de nommer Leperdit officier municipal, aurait-il souffert que le petit tailleur de Rennes se mit ainsi au-dessus du représentant du peuple, de l'envoyé de la Convention et du comité du Salut public ? Un historien très favorable pourtant aux hommes et aux choses de la Révolution, M. Marteville, n'a pu s'empêcher d'en faire la remarque : "Il nous semble, dit-il, qu'on a exagéré cette noble vie quand on a représenté Leperdit comme résistant ouvertement à Carrier. On ne résistait pas ainsi à ce consul furibond. Qui ne sait qu'il osa même défendre par un arrêté d'obéir à son collègue Tréhouart, qui lui avait enlevé quelques victimes, et que ce fut aux yeux de la Convention le crime qui fit tomber sa tête ? Si Carrier persécutait son égal, comment eut-il supporté la résistance d'un simple officier municipal ?"

On voit maintenant s'il est sérieux de représenter Carrier quittant Rennes de dépit, parce qu'il a trouvé son maître dans Leperdit et que ce dernier lui rend impossible l'accomplissement de sa mission. Cette mission il l'a si bien remplie qu'il peut écrire le 2 octobre à la Convention.

(A suivre)

Commission Royale

POUR S'ENQUÉRIR :

A — sur les faits et circonstances qui ont précédé, accompagné, motivé et suivi la confection, la signature et l'octroi des prétendus contrats ou engagements entre aucun ci-devant membre de l'Exécutif de cette Province et aucune autre personne suivants savoir :

1. Un certain prétendu engagement en date à Québec du 23 février 1891, signé par l'hon. M. Honoré Mercier, ci-devant Premier-ministre de la Province de Québec, et par lequel J. A. Langlais devait fournir pendant quatre ans la papeterie dans tous les bureaux publics de la province de Québec.

2. Un prétendu engagement en date à Québec du 10 février 1891, signé par l'hon. Charles Langelier, ci-devant secrétaire de la Province de Québec et par lequel le dit Chs. Langelier convenait d'acheter de J. A. Langlais 50,000 exemplaires du volume intitulé "Le Syviculture illustré" pour le prix de \$25,000.

3. Un prétendu engagement en date

à Québec du 2 mai 1891, signé par l'hon. Chs. Langelier, ci-devant secrétaire de la Province, et par lequel le dit Charles Langelier convenait d'acheter 10,000 exemplaires du volume intitulé "Le Syviculture illustré", version anglaise, pour le prix de \$5,000.

4. Un prétendu engagement en date à Québec du 16 février 1891, par lequel l'hon. P. Garneau, ci-devant commissaires des Travaux Publics de la Province de Québec, confie à Philippe Vallières, de la cité de Québec, la confection de meubles et l'achat des ustensiles devant servir à meubler le Palais de Justice à Montréal, les écoles Normales McGill et Laval, à Québec et à Montréal, et la nouvelle prison du district de Montréal.

5. Un contrat en date à Québec, du 1er septembre 1890, devant maître Cyrille Tessier, notaire, pour la construction d'un étage additionnel au Palais de Justice de Montréal, entre le gouvernement de la Province de Québec et Charles Berger et tous les sous-contractants s'y rapportant.

6. Le paiement à G. H. Déchéne par le département des Travaux Publics de la somme de \$500, le 20 octobre 1890 et de la somme de \$300, le 23 février 1891, sous le prétexte que du bois serait fourni au dit département par le dit G. H. Déchéne.

7. L'achat de P. N. Breton, à Montréal, le 15 avril 1891, d'une certaine collection de monnaies et médailles et 2,000 exemplaires d'un livre intitulé "Le Collectionneur".

B. Sur les faits et circonstances qui ont précédé, accompagné, motivé et suivi la confection, la signature, l'exécution, l'émission, la négociation des lettres de crédit, promesses de payer, garanties, reconnaissances, réquisitions, ou engagements qui ont été présentés au Trésor de cette province par divers corps publics et diverses personnes et qui paraissent maintenant comme des réclamations contre le gouvernement, savoir : ceux mentionnés dans la cédule A annexée aux présentes.

CEDULE A

1. Lettre de crédit de l'honorable Chs. Langelier, ci-devant Secrétaire Provincial, en faveur de J. A. Langlais, datée le 10 février 1891..... \$25,000 00

2. Lettres de crédit de l'honorable Honoré Mercier, ci-devant Premier-Ministre, en faveur de J. A. Langlais, datées le 23 février 1891, due le premier septembre 1891..... 30,000 00

3. Lettre de crédit de l'honorable Honoré Mercier, ci-devant Premier-Ministre, en faveur de J. A. Langlais, datée le 23 février 1891, due le 1er mars 1892..... 30,000 00

4. Compte approuvé de Cyrille Dugal, contre le bureau du Régistrateur de la Province, daté le 30 juin 1891..... 950 73

5. Compte approuvé de Victor Lafrance, contre le Bureau du Régistrateur de la Province, daté le 6 mars 1891..... 37 60

6. Compte approuvé de Victor Lafrance contre le département de l'Instruction Publique, daté le 14 Mai 1891..... 1,388 25

7. Compte approuvé de Victor Lafrance contre le Département de l'Instruction Publique, daté le 13 Juillet 1891..... 587 51

8. Réquisition No 98, Département des Terres de la Couronne, "Branche des Arpenteurs", datée le 1er Mai 1891, en faveur de Elzéar Boivin..... 1,000 50

9. Réquisition No 99, Département des Terres de la Couronne, "Branche des Arpenteurs", datée le 4 Mai en faveur de Elzéar Boivin..... 285 33

10. Réquisition No 100, Département des Terres de la Couronne, "Branche des Arpenteurs", datée le 6 Mai 1891, en faveur de J. O. Lacoursière..... 500 00

11. Réquisition No 101, Département des Terres de la Couronne, "Branche des Arpenteurs", datée le 6 mai 1891, en faveur de L. P. de Courval..... 1,000 00

12. Réquisition No 91, Département des Terres de la Couronne, "Branche des Arpenteurs", datée le 30 Juin 1891, en faveur de Horace Archambault..... 5,157 88

13. Réquisition No 96, Département des Terres de la Couronne, "Branche des Arpenteurs", datée le 25 avril 1891, en faveur de John Bignall..... 1,300 00

14. Lettre de l'honorable P. Garneau, ci-devant Ministre des Travaux Publics, datée le 26 mai 1890, notifiant la Banque Nationale que la somme de \$30,000 à elle transportée par "la Société anonyme Internationale de Construction et d'entreprise de Travaux Publics" de Bruxelles, serait payée par le Gouvernement, sans intérêt, le 15 avril 1892..... 30,000 00

15. Compte approuvé de L. J. Demers & Frère contre le Département du Secrétaire provincial pour \$1,200 transporté à la Banque Nationale et payable le 15 juillet 1891..... 1,200 00

16. Compte approuvé de C. E. Rouleau contre le Département du Secrétaire Provincial, pour \$170.00, daté octobre 1890 et payable le 15 juillet 1891..... 170 00

17. Lettre de crédit de l'honorable Chs. Langelier, ci-devant Secrétaire Provincial, datée le 27 octobre 1890, en faveur de J. B. Provost pour \$2,551.20, transportée à la Banque Nationale, à compte de laquelle \$1,500 ont été payées, la balance \$1,351.20 étant payable après le 1er de Juillet 1892..... 1,351 00

18. Compte accepté de L. J. Demers contre le Département du Secrétaire Provincial pour \$500.00, transporté à Beliveau & Cie, et par eux transporté à la Banque Nationale, payable en 1893 (15 juillet)..... 500 00

19. Lettre de crédit de l'honorable Chs. Langelier, ci-devant Secrétaire provincial, datée le 17 juillet 1891, en faveur de J. I. Tarte, payable à 4 mois, transportée à George Demers et par ce dernier à la Banque Nationale..... 2,000 00

20. Lettre de crédit de l'honorable Chs. Langelier, ci-devant Secrétaire provincial, en faveur de Cadieux & Derome, datée le 11 Novembre 1890 pour \$2,000 00..... 2,000 00

21. Lettre de crédit de l'honorable Chs. Langelier, ci-devant Secrétaire provincial, en faveur de Cadieux & Derome pour \$3,000, datée le 24 Novembre 1890, transportée à la Banque d'Hochelega et payable après le 1er juillet 1891..... 3,000 00

22. Lettre de crédit de l'honorable Chs. Langelier, ci-devant Secrétaire Provincial, en faveur de Cadieux & Derome pour \$2,500, datée le 20 décembre 1890, payable après le 15 juillet 1892..... 2,500 00

23. Lettre de crédit de l'honorable Chs. Langelier, ci-devant Secrétaire de la Province, en faveur de E. Sénécal et Fils, datée le 12 décembre 1890, transportée à la Banque d'Hochelega et payable après le premier juillet 1891..... 1,400 00

24. Lettre de crédit de l'honorable Chs. Langelier, ci-devant Secrétaire Provincial, datée le 22 janvier 1891, en faveur de E. Sénécal & Fils, pour \$2,750 et par eux transportée à la Banque d'Hochelega..... 2,750 00

25. Lettre de crédit de l'honorable Chs. Langelier, ci-devant Secrétaire provincial, datée le 15 avril 1891, en faveur de P. H. Breton, pour \$5,000 00 payable après le 15 juillet 1891..... 5,000 00

26. Lettre de crédit de l'honorable Chs. Langelier, ci-devant Secrétaire Provincial, datée le 26 Mai 1891, en faveur de A. Buies..... 300 00

27. Lettre de crédit de l'honorable Chs. Langelier, ci-devant Secrétaire Provincial, datée le 7 novembre 1890, en faveur de Beliveau & Cie, payable après le 15 juillet 1892..... 500 00

28. Lettre de crédit du ci-devant Secrétaire Provincial, l'honorable Chs. Langelier, datée le 29 septembre 1890, en faveur de Ulric Barthe, payable le 10 de juillet 1891..... 300 00

29. Lettre de crédit de l'honorable Chs. Langelier, ci-devant Secrétaire Provincial, datée le 25 Juin 1891 en faveur de Louis Fréchette, payable le 1er janvier 1892..... 1,500 00

30. Lettre de crédit de l'honorable Chs. Langelier, ci-devant Secrétaire Provincial, datée le 13 novembre 1890, due le 1er juillet 1891 et renouvelée le 15 juillet 1891 par traite de L. J. Demers & Frère, sur le Secrétaire Provincial, due le 18 janvier 1892..... 3,135 00

31. Lettre de crédit de l'honorable Chs. Langelier, ci-devant Secrétaire Provincial, en faveur de J. B. Vincent, datée le 23 avril 1891, due le 18 janvier 1892..... 400 00

32. Compte approuvé de Joseph Dugal contre le Bureau du Régistrateur Provincial, pour \$389.61 payable après le 1er juillet 1891..... 389 61

33. Traite de A. F. Carrier pour \$850, datée le 18 mai 1891, sur Louis Simonon, comptable de l'Assemblée Législative et acceptée par ce dernier, à l'ordre de l'honorable Chs. Langelier "A. F. Carrier" due le 4 novembre 1891 et protestée pour non paiement..... 800 00

34. Reconnaissance en date le 9 janvier 1891, par l'honorable Honoré Mercier, ci-devant Premier Ministre, de la réclamation de MM. Whitfield et Dennis, ex Fermier modèle et promesse le 14 janvier 1891 par le dit M. Mercier de payer la dite réclamation après la session prochaine..... 2,145 00

35. Lettre de crédit émise par le Département des Terres de la Couronne en faveur de J. E. A. Gignac, daté le 25 juin 1891, pour..... 164 00

36. Lettre de crédit émise par le Département des Terres de la Couronne en faveur de J. E. A. Gignac, datée le 25 juin 1891, pour..... 450 00

37. Lettre de crédit émise par le Département des Terres de la Couronne en faveur de J. O. LaCourcière, datée le 9 Juillet 1891..... 250 00

38. Lettre de crédit émise par le Département des Terres de la Couronne en faveur de L. Stein, datée le 7 d'Août 1891 pour..... 450 00

39. Lettre de crédit émise par le Département des Terres de la Couronne en faveur de H. O'Sullivan, datée le 11 d'Août 1891 pour..... 482 35

40. Lettre de crédit émise par le Département des Terres de la Couronne en faveur de C. A. LaVoie, datée le 11 d'Août 1891 pour..... 200 00

41. Lettre de crédit émise par le Département des Terres de la Couronne en faveur de L. P. de Courval, datée le 19 août 1891 pour..... 500 00

42. Lettre de crédit émise par le Département des Terres de la Couronne en faveur de C. A. LaVoie, datée le 21 août 1891 pour..... 400 00

43. Lettre de crédit émise par le Département des Terres de la Couronne en faveur de R. Rinfret, datée le 5 octobre 1891 pour..... 432 00

44. Lettre de crédit émise par le Département des Terres de la Couronne en faveur de J. P. Mulroney, datée le 7 octobre 1891 pour..... 1,400 00

46. Lettre de crédit émise par le Département des Terres de la Couronne en faveur de L. Stein, datée le 12 octobre 1891 pour..... 300 00

47. Lettre de crédit émise par le Département des Terres de la Couronne en faveur de H. O'Sullivan, datée le 20 octobre 1891 pour..... 300 00

48. Lettre de crédit émise par le Département des Terres de la Couronne en faveur de H. O'Sullivan, datée le 20 Octobre 1891 pour..... 78 00

49. Lettre de crédit émise par le Département des Terres de la Couronne en faveur de L. N. Desrosiers, datée le 22 Octobre 1891 pour..... 400 00

50. Lettre de crédit émise par le Département des Terres de la Couronne en faveur de H. O'Sullivan pour..... 274 00

51. Lettre de crédit émise par le Département des Terres de la Couronne en faveur de C. E. Larue, datée le 4 Novembre 1891 pour..... 245 00

52. Lettre de crédit émise par le Département des Terres de la Couronne en faveur de H. O'Sullivan, datée le 14 Novembre 1891 pour..... 579 00

53. Lettre de crédit émise par le Département des Terres de la Couronne en faveur de L. Stein, datée le 18 Novembre 1891 pour..... 72 00

54. Lettre de crédit émise par le Département des Terres de la Couronne en faveur de F. X. Fafard, datée le 19 Novembre 1891 pour..... 250 00

55. Lettre de crédit émise par le Département des Terres de la Couronne en faveur de A. T. Genest, datée le 5 décembre 1891 pour..... 975 00

56. Lettres de crédit émises par le Département des Terres de la Couronne en faveur de H. O'Sullivan, 10 décembre 1891 pour..... 500 00

57. Lettre de crédit émise par le Département des Terres de la Couronne en faveur de J. B. Rouliard, datée le 10 Décembre 1891..... 450 00

58. Lettre de crédit émise par le Département des Terres de la Couronne en faveur de J. B. Charleson, datée le 16 Décembre 1891 pour..... 2,794 00

59. Lettre de crédit émise par le Département des Terres de la Couronne en faveur de C. J. Burroughs, datée le 15 Décembre 1891 pour..... 800 00

60. Lettre de crédit émise par le Département des Terres de la Couronne en faveur de E. O'Sullivan, datée le 21 novembre 1891 pour..... 74 14

62. Lettre de crédit émise par le Département des Terres de la Couronne en faveur de A. Morrisette, pour Désaulniers & Leblanc, datée le 14 Décembre 1891 pour..... 530 00

63. Lettre de crédit émise par le Département des Terres de la Couronne en faveur de C. J. Burroughs, datée le 15 Décembre 1891 pour..... 200 00

64. Lettre de crédit de l'honorable Chs. Langelier, ci-devant Secrétaire Provincial en faveur de Joseph Dussault, payable le 15 juillet 1892 pour..... 900 00

65. Lettre de crédit de l'honorable Chs. Langelier, ci-devant Secrétaire Provincial en faveur de Joseph Dussault pour \$6,000.00 à compte de laquelle \$4,500.00 ont été avancées par la banque Jacques-Cartier..... 4,500 00

66. Compte approuvé de Victor Lafrance contre le Département de l'Instruction Publique pour \$1,014.82, payable le 15 juillet 1892..... 1,014.82

67. Ordre de l'honorable J. E. Robidoux, S. P., pour 300 copies "History of Montreal", payable août 1891..... 200 00

68. Compte de H. J. J. B. Chouinard contre le Département du Régistrateur de la Province approuvé par l'honorable Chs. Langelier, ci-devant Secrétaire Provincial pour \$200.00, payable le 15 juillet 1891..... 200 00

69. Compte de Louis Lamontagne contre le Département du Régistrateur Provincial, approuvé par J. C. Langelier, député régistrateur provincial, payable après le 1er juillet 1891..... 150 00

Total..... \$181,253.05

C. Sur les faits et circonstances qui ont précédé, accompagné, motivé et suivi l'obtention, la réception, le paiement et la distribution des subside ou des deniers aux compagnies de chemins de fer suivantes :

1. \$25,546 à l'honorable H. Mercier ci-devant Premier Ministre de la Province de Québec, pour la compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs, le 26 novembre 1889.

2. \$32,100 à la compagnie du chemin de fer de l'émiscouata, le 8 mai 1890.

3. \$7,700 à Joseph Boivin, assistant secrétaire de la Province de Québec, pour la compagnie du chemin de fer du comté de Drummond, le 16 juin 1890.

4. \$5,000 au dit honorable H. Mercier, pour la compagnie du chemin de fer du comté de Drummond, le 8 septembre 1890.

5. 14,946 au dit honorable H. Mercier, pour la compagnie du chemin de fer Montréal et Ottawa le 14 février 1891.

6. \$37,560 au dit Honorable H. Mercier, pour la compagnie du chemin de fer Grand Nord, le 14 février 1891.

7. \$20,000 à la compagnie du chemin de fer Hereford le 1er juin 1891.

8. \$25,000 à la compagnie du chemin de fer Canada Atlantique, le 1er juin 1891.

9. \$160,000 à la dite compagnie du chemin de fer Canada Atlantique, le 30 juin 1891.

10. \$112,500 à la Banque du Peuple pour la rembourser des sommes d'argent par elle antérieurement avancées aux fidèles commissaires Raymond Préfontaine, écuyer, M. P., François Xavier Choquette, écuyer, avocat, et Charles N. Armstrong, entrepreneur, tous de Montréal, en vertu d'une lettre de l'honorable M. Mercier, alors Premier Ministre, en date du 6 juillet 1887, en rapport avec la construction et l'équipement du chemin de fer Montréal et Sorel.

D. Sur les faits et circonstances qui ont précédé, accompagné, motivé et suivi les dons, prêts, avances ou paiements des sommes suivantes par John Patrick Whelan ou par la société Whelan et Ford ou par Patrick Ford, savoir :

1. A l'honorable Honoré Mercier, ci-devant Premier-Ministre de la Province de Québec..... \$13,750 00

2. Au dit Honorable Honoré Mercier et à C. Beauséjour, M. P..... 22,500 00

3. Au dit Honorable Honoré Mercier et à Ernest Pacaud, Québec, journaliste..... 17,000 00

4. A Achille F. Carrier, M. P. P..... 2,500 00

5. A l'honorable Charles Langelier, ci-devant Secrétaire de la Province de Québec..... 2,500 00

6. A l'hon. Pierre Garneau..... 4,950 00

7. A l'honorable Arthur Turcotte, ancien Procureur-Général de la province de Québec..... 2,650 00

8. A R. Préfontaine et ses associés..... 18,500 00

9. A l'honorable James McShane, M. P..... 7,100 00

10. Au dit Honorable Honoré Mercier..... 2,500 00

11. A l'hon. C. A. P. Pelletier, sénateur..... 2,500 00

12. A Ernest Pacaud, sus-dit..... 10,000 00

13. A Ernest Pacaud, sus-dit..... 5,000 00

14. Sur tous les faits et circonstances qui sont de nature à faire connaître d'après le système, procédé ou méthode, par quels intermédiaires et à quels taux ou conditions les contrats, subside, places, permis, avances des deniers publics, et location des rivières, et le patronage général du Gouvernement ou des Départements ont été obtenus et accordés depuis le 27 janvier 1887 jusqu'au 17 décembre 1891.

Avis est par le présent donné que les membres de cette commission se réuniront lundi, le 18 janvier courant, à dix heures du matin, à Québec, au Palais de Justice, dans la salle des assises criminelles.

Toutes personnes concernées sont averties d'avoir à prendre note du présent avis et se conduire en conséquence.

EDMOND LORTIE

Greffier de la Commission.

Québec, 13 janvier 1892.

SPECIFIQUE ANTI-ASTHMATIQUE
du Dr MEY

Pour le soulagement
et la guérison de
l'asthme, de la
Bronchite,
du Catarrhe du
Croup, etc.

Après une expérience de nombre d'années chez
une foule de personnes, le SPECIFIQUE DU
Dr MEY est reconnu comme le meilleur remède
pour le soulagement et la guérison de l'asthme,
de la bronchite, du catarrhe du croup, etc.
Il est d'un usage très facile, et ne cause
aucun mal. Il est d'un usage très facile, et ne cause
aucun mal. Il est d'un usage très facile, et ne cause
aucun mal.

Le Dr G. Desrosiers écrit, 15 nov. 1891 :
"J'ai fait usage du SPECIFIQUE ANTI-ASTHMATIQUE
du Dr MEY, et j'ai obtenu de très bons résultats. J'ai
eu un cas particulièrement grave dans la personne
d'un vieillard de 72 ans, asthmatique invétéré
depuis 12 à 15 ans. Cet homme était tellement
mal, qu'il craignait la suffocation. Je lui fis
prendre la première dose du SPECIFIQUE ANTI-ASTHMATIQUE
du Dr MEY, et après quelques heures, la respiration
reprit son cours régulier. Il y a eu de ce cas
plusieurs semaines, et d'après cela, je n'ai
plus de doute que ce remède est d'un usage
de cette excellente préparation."

St-Félix de Valois, G. DESROSIERS, M. D.

Vendu par tous les pharmaciens en boîte de
60 cts et de \$1.00.

Prenez par la maille sur route, pour le prix
SEUL PROPRIÉTAIRE
L. ROBITAULT, Pharmacien
301, rue St-Jacques, P. Q.

**CHEMIN DE FER
QUÉBEC CENTRAL**

Ligne de Québec, Bos on, New-York et les Montagnes Blanches

Service de train solide. Entre Québec et Boston, tous les jours, via Sherbrooke et White River Junction.

La seule ligne sur laquelle circulent les chars parloirs et dorciotors entre Québec et Springfield et entre Québec et Boston sans changement.

LE 2 NOVEMBRE, le 2 NOVEMBRE 1891 les trains circuleront comme suit :

EXPRESS. — Départ de Québec, par le bateau-passeur de 10 h. p. m., de 10 h. 15 p. m., arrive à la Beauce Junction à 3 h 35 p. m., arrive à Sherbrooke à 8 h. p. m., arrive à New-York à 10 h. p. m. m. arrive à Boston à 3 h 30 p. m. m. arrive à New-York à 11 h 30 p. m. m. Ce train va directement de Québec à Boston sans changement.

MIXTÉ. — L'arr. de Québec par le bateau-passeur à 10 h. p. m., de 10 h. 15 p. m., arrive à la Beauce Junction à 3 h 35 p. m., arrive à Sherbrooke à 8 h. p. m., arrive à New-York à 10 h. p. m. m. arrive à Boston à 3 h 30 p. m. m. arrive à New-York à 11 h 30 p. m. m. Ce train va directement de Québec à Boston sans changement.

Les trains arrivent à Québec

EXPRESS. — Part de New-York à 4 h. 00 heures p. m., de Boston à 7 h 45 p. m., de New-York à 6 h. 00 a. m., part de Sherbrooke à 7 h 40 a. m., arrive à Québec à 10 h 15 p. m., et à Québec par le bateau-passeur à 10 h 15 p. m.

Ce convoi va directement de Boston à Québec sans changement de chars. Char monnaie, parloir et dorciotor, de Boston à Québec, et de Springfield à Québec.

MIXTÉ. — Quitte St-François de la Beauce à 6 h. 00 a. m., quitte la Beauce à 7 h 10 a. m., arrive à Québec à 10 h 15 p. m., et à Québec par le bateau-passeur à 10 h 15 p. m. Tous les trains express sont chauffés à la vapeur et la locomotive.

CONNECTIONS

A Lévis et Hurlburg Junction avec l'Intercolonial, à Sherbrooke avec le chemin de fer Boston et Maine, pour Boston, New-York et tous les points de la Nouvelle-Angleterre. A Dudswell avec Maine Central.

On peut se procurer des billets et le bagage est chargé pour tous les endroits.

Pour autres informations s'adresser au bureau des billets, en face de l'hôtel St-Louis, ou aux agents de la compagnie.

FRANK GRUNDY, Succédant général.

J. H. WALSH, Gérant, fret et passagers.

Québec, 30 octobre 1891

G. H. BURROUGHS
COMPTABLE ET LIQUIDATEUR.

COCCI PERA DE LIQUIDATION DE FAILLITES. Audition de livres pour Banques Compagnies Incor. ornes, Maisons de Commerce, etc. Avantages particuliers pour la collection de dettes douteuses. Verra à l'achat et à la vente de propriétés, foncières, à commission. Aussi l'achat et la vente d'actions de Banques, débetures, etc. Prêts sur hypothèques et autres valeurs.

Spécialité :
La gestion de successions, acantes et substitutions.

BUREAU
No. 95, Rue St-Pierre, Québec.
Québec, 11 juin 1891—1 an.

**CHEMIN DE FER
INTERCOLONIAL**

1891-Arrangements d'hiver-1892

LE 19 OCTOBRE 1891, les trains sur ce chemin de fer circuleront comme suit (le dimanche excepté) comme suit :

Les trains quitteront Lévis

Accommodation pour la Rivière-du-Loup et Campenton..... 7.30
Accommodation pour la Rivière-du-Loup..... 8.00
Express direct pour Saint-Jean et Halifax..... 14.35
Accommodation pour la Rivière-du-Loup..... 18.00

Les trains arriveront à Lévis

Accommodation de la Rivière-du-Loup..... 5.30
Express direct de St-Jean et Halifax..... 11.40
Accommodation de Campenton..... 13.20
Accommodation de la Rivière-du-Loup..... 16.50

Le char docteur attache au train express qui part de Lévis à 14.35 va jusqu'à Halifax.

Tous les chars de ce train sont éclairés à la lumière électrique et chauffés à la vapeur de la locomotive.

On se procurera des billets et des informations pour la route, les taux du fret et des passagers en s'adressant à :

D. R. McDONALD,
44, rue Dalhousie, Québec.

D. O. TINGER,
Succédant chef.

Bureau du chemin de fer.
Moncton, N. B., 15 oct. 1891.
Québec, 19 octobre 1891.

TELEGRAPHIE

LE DUC DE CLARENCE

On s'attend à sa mort prochainement

Londres, 14.—Une foule énorme se pressait constamment aux portes de Melbourne House, la résidence du Prince de Galles, à Londres. Du moment que les bulletins arrivent de Sandringham, on les affiche de suite sur les portes afin de donner au peuple des nouvelles de la santé du duc de Clarence. Partout, la foule donne des marques de sympathie à la famille royale. On a compris d'après les derniers bulletins que l'art des médecins est impuissant et que la vie du prince est entre les mains de la divine Providence.

Un grand nombre de villageois se portent aux églises afin de demander le rétablissement de la santé du prince. Le dernier bulletin ne laisse aucun espoir. Le duc cependant conserve encore sa connaissance.

Le cardinal Manning mourant

Londres, 13.—L'état de la santé du cardinal Manning qui était retenu à sa chambre par un rhume, est tout à coup devenu très critique. Ce matin, les médecins n'ont pas hésité à déclarer qu'ils avaient peu d'espoir de le voir revenir à la santé. Son Eminence est très faible et on a même cru devoir lui administrer les derniers sacrements de l'Eglise.

La maladie du duc de Clarence donne aussi des craintes sérieuses. Il est même bruit que son cas est désespéré et que les bulletins des médecins essaient d'inspirer un espoir qu'ils ne partagent pas eux-mêmes.

Le Médecin du Khédive

Le Caire, 13.—Le docteur Salem, qui était disparu de la ville depuis la mort du khédive est revenu sur le conseil de ses amis. Il attend maintenant le résultat de l'enquête ouverte sur les causes de la mort de Tewfik. Le docteur Salem ne s'est pas rendu un compte exact de l'état du malade ; il n'a pas vu que les poumons étaient atteints, lorsqu'il disait que son malade se trouvait mieux.

Ce n'est pas la première fois que Salem s'est trompé sur l'état réel d'un patient. Il y y trois ans, il a été condamné à \$20,000 de dommages-intérêts pour avoir laissé mourir un malade confié à ses soins, faute d'habileté à reconnaître le vrai mal qu'il avait à combattre. On dit que le khédive a payé cette somme pour sauver le médecin. C'est pourquoi celui-ci s'est d'abord enfui dans la crainte d'être tué en punition de sa maladresse.

Mort d'un Savant Français

Paris, 13.—Jean Louis Armand de Quatrefages de Breau, directeur du Musée d'Histoire Naturelle et savant distingué, est mort.

La grippe à Londres

Londres, 13.—Le nombre des décès, à Londres, occasionnés par la grippe a été de 95, la semaine dernière. C'est une augmentation dans le nombre de décès des semaines précédentes.

Mgr O'Mahoney Mourant

Toronto, 13.—Mgr O'Mahoney, évêque d'Eudocie in partibus, se meurt à sa résidence rue Power. Le prélat souffre de grippe compliquée de pneumonie.

M. Laurier

Kingston, 13.—Le chef libéral a prononcé hier soir, un discours sur la réciprocité. Il a été bien accueilli, mais aucun enthousiasme n'a éclaté.

Echos d'Ottawa

Ottawa 13.—L'Orateur White vient de lancer les brefs pour une nouvelle élection dans Laval, dont le député, l'hon. M. Oimet vient d'accepter un portefeuille dans le cabinet, et pour North-Victoria et South-Victoria.

La votation à Laval aura lieu le 1er février et dans les deux autres comtés le quatre du mois.

L'honorable M. Foster, ministre des finances, est assez gravement indisposé.

INCENDIE

Deux religieuses blessées

Montréal 13.—L'Académie Saint-Louis de Gouzague, rue Sherbrooke, a failli devenir, hier matin, la proie des flammes.

Vers dix heures, une alarme sonnée à la boîte 69 appela la division de la brigade sur les lieux. Le feu a pris dans le réfectoire des sœurs de la communauté, situé au rez-de-chaussée. Dans cette salle se trouvait une arche de Noël entourée de sapin, où brûlaient continuellement des lampes. C'est à ces décorations que le feu se communiqua. En un instant l'appartement devint un brasier. De là, panique générale dans le couvent. Les élèves furent placées en lieu sûr dans une autre partie de la maison.

Les voisins se rendirent avec empressement au secours des religieuses et secondèrent les pompiers dans leurs efforts. Quand aux Sœurs qui sont vouées à la clôture, elles se retirèrent dans une salle attendant les événements.

Deux Sœurs et une servante ont été sérieusement brûlées au visage et aux mains, en voulant éteindre le feu. Ce sont les sœurs Ste-Rose de Viterbo et St-Alexandre. La servante se nomme Léonie Boulanger. La mère Ste-Rose de Viterbo est celle qui a le plus souffert. On a dû la transporter en ambulance à l'infirmerie de la maison mère où le Dr O. de Cotret lui a donné les soins requis. La pauvre Sœur a la figure sérieusement brûlée ainsi que les mains.

Les autres blessées ont aussi été transportées à la maison-mère. La mère St-François la supérieure, a été admirablement calme pour assurer sa maison et veiller sur ses élèves.

Grâce au travail des pompiers, le feu ne s'est pas communiqué aux étages supérieurs. Ce n'est que le rez-de-chaussée qui a été endommagé bien plus par l'eau que par les flammes.

Les dommages sont estimés par les sœurs à environ \$2,000 mais le chef Benoît affirme que la somme de \$1,000 couvrirait toutes les pertes.

Echos & Nouvelles

TOUTE ANNONCE DE NAISSANCE, MARIAGE ET DÉCÈS, SERA REPUSÉE SI ELLE N'EST ACCOMPAGNÉE D'UNE REMISE DE 25 CENTS

Malade
Nous regrettons d'apprendre que M. J. B. Caouette, président de la société St-Jean-Baptiste de Québec, est sérieusement indisposé.

Accident au quai de la Traversée
Hier soir, un des bateaux-passeurs, le *Pilot*, a été jeté avec violence par le vent sur le quai de la traversée, qu'il a passablement endommagé.

Autour du monde
M. Charles King, de la société King, Bros., marchands de bois, est parti hier pour un voyage autour du monde par la voie du chemin de fer et des steamers du Pacifique Canadien.

Examen de pharmacie
Jeudi dernier, le 7 janvier, s'est tenue à l'Université Laval une séance de l'association pharmaceutique de la Province de Québec pour l'examen de l'admission à l'étude. Les candidats étaient MM. Joseph Routhier et Emile Joliveau qui ont obtenu un plein succès.

Echappé bel

Vers trois heures, hier après-midi, un cheval attelé à une cariole contenant deux Sœurs de la Charité et une dame malade, a pris l'épouvante près de l'hôtel-Dieu et a dirigé sa course vers le Palais. Un cultivateur nommé O'Neil et M. J. Granary, de l'hôtel Saint-Louis, montant la cote dans le temps se jetèrent tous deux sur le cheval et réussirent à l'arrêter près de l'épicerie de M. O'Donnell, au coin de la rue St-Nicolas. L'une des religieuses se jeta en dehors de la voiture mais ne reçut aucune blessure.

A l'occasion de l'Influenza

Monseigneur Fabre, a ordonné à tous les prêtres de son diocèse de réciter les prières spéciales de la liturgie pro infirmis jusqu'à nouvelle ordre.

Incendie

Dimanche dernier, à la sortie de la messe, la population de la paroisse de St-Hilaire a été mise en émoi par l'incendie d'une maison dans le village. M. et Mme Guertin ayant fermé leur maison pour assister à la grand-messe, à leur retour ils la trouvèrent en flammes. Il a été tout à fait impossible de rien sauver malgré la bonne volonté et l'énergie d'un grand nombre de personnes qui ont fait tous les efforts imaginables pour préserver les bâties environnantes. Les pertes sont d'environ deux mille piastres.

Enquête

L'enquête sur le corps de feu John McKay, trouvé mort dans son lit mardi matin à en lieu hier. D'après les témoignages des Drs Parke et Smith, le verdict a été : "Mort d'apoplexie cérébrale."

On croit cependant que l'indigestion a été pour beaucoup dans les causes de sa mort. La veille au soir, il avait fait un copieux souper où il avait mangé roastbeef, macaroni, fromage, etc.

Le défunt était âgé de 52 ans et était célibataire. Deux de ses Sœurs sont, paraît-il, en Ecosse.

Il appartient à l'église presbytérienne, et sa sépulture a eu lieu cette après-midi.

M. McKay était collectionneur des droits sur bois pour les provinces ne Québec et d'Ontario.

Un bon conseil vaut de l'or.—Si votre chevelure déperit et perd de sa vigueur, achetez de suite une bouteille du *Régulateur Capillaire Audette* et vous m'en direz des nouvelles.

Pilules d'Holloway

Quand la température inclemente entrave considérablement l'action de la peau il faut un altérant pour compenser le corps au moyen des autres canaux. Les pilules d'Holloway peuvent être recommandées comme les moyens les plus faciles et les plus sûrs pour atteindre ce but désirable sans affaiblir ou incommoder les plus faibles ou les plus délicats. Quand par suite de fréquents frissons et de respiration d'air impur le sang devient mauvais et la sécrétion vicieuse, ces pilules offrent un moyen prompt et efficace de purifier le sang et de régulariser la sécrétion. Par ce procédé salutaire, la maladie est arrêtée dès le commencement, les souffrances et les inconvénients qui en résultent disparaissent et les structures nerveuses débarrassées de la dépression causée par la maladie.

A vous Mes dames

Si une femme veut engraisser vite, se guérir de la maladie si commune à son sexe, jouir d'une bonne santé et aimer la vie, nous lui conseillons d'essayer une bouteille du "Régulateur de la santé de la femme" du Dr J. Larivière. C'est le Tonicque des nerfs par excellence, le stimulant sans égal qui dispose à la gaieté et chasse les voiles sombres de la mélancolie. Une cuillerée à soupe de "Régulateur" pris avant chaque repas relève les forces, arrête toute douleur, donne appétit et facilite la digestion. En envoyant 25 cents en timbres-poste pour un "Female Porous Plaster" du Dr J. Larivière (le meilleur emplâtre pour les femmes), vous aurez tous les renseignements et certificats concernant ce merveilleux remède. Pour toutes informations écrivez au propriétaire, Dr J. Larivière, Manville, R. I. M. M. EVANS & SONS, Montréal, P. Q., sont les Agents généraux en Canada pour fournir mes remèdes aux pharmaciens et marchands.

Québec, 20 août 1891—1 an 26

Pendant plus de cinquante ans

Le Sirop adoucissant de Madame Winslow a été employé pour la dentition des enfants. Il soulage l'enfant, adoucit les gencives, diminue la douleur, guérit les coliques flatulentes, et est le meilleur remède pour la Diarrhée. Vingt-cinq centimes la bouteille. Vendu par tous les droguistes de l'univers.

Québec, 27 mai 1891—1 an
Québec, 29 décembre 1891—31.

"German Syrup"

Remède pour les maux de gorge etc.

Ceux qui ne sont pas serv du SIROP ALLEMAND DE BOSCHKE pour des maux de gorge, etc., avancés, ne peuvent guère apprécier ce médicament à sa juste valeur. Les sensations délicieuses de bien-être sont des joies inconnues à ceux qui ne se servent pas du SIROP ALLEMAND.

Le SIROP ALLEMAND méprise les questions faciles. L'eau et le sucre peuvent procurer du soulagement à la gorge et arrêter les picotements dans la rate pour quelque temps.

Voilà ce que peuvent éprouver les personnes ordinaires pour la toux. Le SIROP ALLEMAND DE BOSCHKE est une spécialité pour les maladies de la gorge et des poumons. Lorsque vous avez souffert pendant plusieurs années de douleurs, toux, de la pite de votre voix, de crachements, d'hémorragie, de faiblesse, quand vous avez suivi toutes les prescriptions et tous les avis des médecins sans autre résultat que le désespoir, quand vous voyez arriver la mort, alors servez-vous du SIROP ALLEMAND. Vous serez guéri. Vous vivrez si vous vous en servez.

15

G. G. GREEN, SEUL FABRICANT.

Woodbury, New-Jersey, U. S. A., et Toronto, Canada.

Nous avons nommé
MM. BERNARD, FILS & CIE.,
MARCHANDS DE PIANOS, & C.
A QUÉBEC, CANADA.

Nos seuls représentants dans cette ville et district pour le contrôle exclusif de la vente de nos

MACHINES À COUDRE :

LES ACHETEURS sont en conséquence priés de s'adresser à l'aveir chez
MM. BERNARD, FILS & CIE.,
qui sont nos seuls agents responsables et autorisés à Québec.

DOMESTIC SEWING MACHINE CO.
New-York, 2 Nov. 1891.

NOUVEAU DEPARTEMENT!

Nous avons ajouté à notre commerce de PIANOS et d'INSTRUMENTS DE MUSIQUE de toute espèce, un nouveau département de MACHINES À COUDRE et accessoires de machines à coudre. Les engagements ont été conclus avec les fabricants pour l'agence et le contrôle exclusif de la vente à Québec et dans le District, de la MACHINE À COUDRE "LA DOMESTIC" de New-York, qui n'a de supérieure connue dans aucun pays.

CETTE MACHINE confectionne toutes espèces d'ouvrages pour l'usage des tailleurs, modistes, amilles et ouvrages de haute fantaisie, fines broderies, soit avec le fil, la soie, la chenille, le fil d'or ou d'argent pour la reproduction de paysages landscapes.

Seule agence à Québec,
BERNARD, FILS & CIE.

Grand choix de PIANOS, de réputation, fabriqués à New-York, Boston, Easton, U. S. A., Stuttgart, Allemagne, Toronto et Angers, Canada. Harmoniums et Orgues d'Eglises, Instruments de Cuivre pour corps de musique, Musique en Feuille, &c., &c., &c.

Bernard, Fils & Cie

EDITEURS DE MUSIQUE,
135 et 137, rue St-Jean et Ste-Ursule,
Haute-Ville, Québec.
(En face de M. McWilliam, confiseur.)
Québec, 6 nov. 1891—11 déc. 90—1 an. 63

LIGNE ALLAN

STEAMERS DE LA MALLE ROYALE.

1891-Arrangements d'hiver-1892

Les lignes de cette compagnie se composent des steamers suivants, à doubles engins, construits sur le Clyde.

TOUT ENFER ET EN ACIER

Ils sont construits en matériaux ETAIN-CHIESS, ne sont pas surpassables en force, vitesse et confort, et sont fournis de toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique peut suggérer.

Service direct de Liverpool et Portland

De	St amers	De	Portland
5 Novembre	SARDINIAN	26 Novembre	
19 "	PARISIAN	8 Décembre	
3 Décembre	"MONGOLIAN"	22 "	
17 "	"NUMDIAN"	5 Janvier	
31 "	PARISIAN	19 "	

Le "Parisian", le "Sardinian", le "Mongolian" et le "Numidian" sont éclairés à l'électricité.

PRIX DU PASSAGE DE PORTLAND.
Cabine..... \$40.00 à \$60.00
Suivant le steamer et les accommodations.
Intermédiaire..... \$25.00
Entrepont..... \$20.00
Billets de retour émis à prix réduits.

Service de la malle de Liverpool, St-John's, Halifax et Baltimore.

De	Steamers	De	De
Liverpool.		Baltimore.	Halifax.
27 octobre	POLYNESIAN	17 nov.	23 nov.
10 nov.	CASPIAN	1 déc.	7 déc.
24 "	CARTHAGINIAN	15 "	21 "
8 déc.	POLYNESIAN	29 "	4 janvier
22 "	CIRASSIAN	12 janvier	18 "

Service de Glasgow.

De	Steamers	De	De
Glasgow.		Philadelphie.	Boston
6 nov.	BUENOS-AYRIAN	23 nov.	
13 "	NE TORIAN	4 déc.	
20 "	PERUVIAN	7 déc.	
27 "	"MAYOTIBAN"	18 déc.	
4 "	PRUSSIAN	14 déc.	
11 déc.	SARMATIAN	21 "	

* Voir Halifax pour le voyage de Glasgow.
Pour plus amples détails, s'adresser à
ALLANS, RAE & CIE.,
Agents.
Québec, 20 novembre 1891.

LA COMPAGNIE CHINIC
QUEBEC

Ancienne maison Méthot fondée en 1808
Successeurs de BEAUDET & CHINIC.

Marchands Quincailliers
en Gros et en Détail
FOURNISSEURS ORDINAIRES
des *Fabriques*
des *Institutions Religieuses*
et d'Education

Québec, 1 mai 1891—1 an.

CREDIT PAROISSIAL
G. B. LANCTOT,
N° 1664,
Rue Notre-Dame
Montréal, P. Q.
AVANTAGE EXTRAORDINAIRE
\$50,000 d'Ornements d'Eglise,
Objets religieux, Chasubleries,
Images, Chapelets, etc.



CE STOCK qui me provient de la faillite Desaulniers, frères et Cie, et que j'ai eu à des conditions tout à fait exceptionnelles, je vends au prix coûtant, et même, avec 10 pour cent d'escompte pour toute vente au comptant.

Chasubles de \$ 8.00 en montant
Chapes de 12.00
Dalmatiques de \$20 en montant
Images de 10c la feuille

Je continuerai à vendre cette marchandise au No 1617, rue Notre-Dame, Montréal, et au No 9, rue Duval, Québec, jusqu'à nouvel ordre.

Hâtez-vous de me rendre visite.
C. B. LANCTOT,
1664, RUE NOTRE-DAME, MONTRÉAL.

PROTEAU & CARIGNAN,
Fabricants de Bière, Porter, Ale, etc.

MM. PROTEAU & CARIGNAN ont ouvert au numéro 263, rue Saint-Paul, un établissement de bière, Porter, Ale, etc., et ils se proposent d'en faire un établissement de première classe, en ce sens que les produits de leur fabrique seront de la meilleure qualité.

MM. PROTEAU & CARIGNAN ont une expérience de treize années dans ce genre d'industrie.

MM. PROTEAU & CARIGNAN fabriquent cette célèbre bière californienne que les Américains appellent STEAM ALE.

PROTEAU & CARIGNAN,
Québec, 263, Rue Saint-Paul.

GUIDE POSTAL, QUEBEC

Arrivée et départ des Malls, Janvier

FERMEES				MALLS				DUES			
M.	P.	M.	P.					A.	M.	P.	P.
	12	30	9 00	—Par le Chemin de Fer du Pacifique Canadien : De Québec à Trois-Rivières, Montréal, Ottawa, Toronto, Ontario et les Etats de l'Ouest, Manitoba, le Territoire du Nord-Ouest, et la Colombie Britan- nique.....				8 00			3 45
1 00				—Par le Grand-Tronc : Sorensen, Stanfold, Victoria-Ville, Arthabaska- ville, Warwick, Danville, Sherbrooke, Island Pond, Montréal et l'Ouest.....				8 00			
				Montréal et pour l'Ouest les Dimanches.....							
		4 30	4 30	—Par le Grand-Tronc : Sherbrooke et l'Est, Toronto et les Etats de l'Ouest, Montréal et l'Ouest.....				8 00			
1 00		4 30		Partie de l'Etat de New-York via le char poste "Rouses Point et Albany".....				8 00			3 30
9 00	12 30			—Par le Québec Central : Les Comtés de Dorchester et Beauce.....					3 15		
	12 30		4 30	Boston et New-York, mailles directes.....				8 00			3 15
	12 30		4 30	Les Etats de l'Est et du Sud via Richmond et Spring- field, char-poste.....				8 00			3 15
6 30				—Par l'Express locale de l'Intercolonial de Québec à Dukowski : Les Comtés de Bellechasse, Montmagny, l'Islet, Kamouraska, Témiscouata, Rimouski, une partie du comté de Gaspé, et la partie N. et du comté de la Victoria, N. E., Campbellton, Bonaventure et Gaspé.....					2 00		
			1 45	—Par l'Express de l'Intercolonial de Québec à Halifax : Montmagny, Ste-Anne la Pénitence, St-Paschal, Kamouraska, Rivière-du-Loup, Cacouna, Trois-Pis- tols, Bic, Rimouski, Ste-Flavie, Campbellton et les Provinces Maritimes.....						12 30	
				—Les Iles de la Madeleine : Pas de communication durant la saison d'hiver.....							
		3 40		—Par le chemin de fer du Lac St-Jean : Québec à St-Raymond tous les Jours.....				8 00			
		3 40		Québec à Rivière à Pierre, Landis, Mercredis et Vendredi.....				9 26			
7 00				Québec et autres bureaux au-dessus de St-Raymond, Mardi, Jeudi et Vendredi.....				9 20			
				—Les Iles de la Madeleine : Pas de communication durant la saison d'hiver.....				8 00			
				—L'Île d'Anticosti : Pas de communication durant la saison d'hiver.....							
				La matière pour la Côte Nord du Golfe St-Lau- rent, de Bersimis à la Pointe-aux-Ésquimaux et durant la saison d'hiver six mailles seront fermées à ce bureau à 3.30 P. M., le 2 et 28 décembre 1891, 20 janvier, 10 février, mars 7 et 30, 1892. Les lettres et journaux pour les places intermédiaires entre la Pointe-aux-Ésquimaux, Bonne Espérance, et Lour- des du Blanc Sablon seront expédiées de ce Bureau le 28 décembre 1891, le 20 janvier et le 10 février 1892 à 3.30 P. M.							
PAR VOITURE											
7 30				Sud-Ouest : St-Nicolas à Béancour.....				60			
7 30				Etchemin, Hadlow, New-Liverpool, St-Jean Chry- stophle.....				8 00			
4 00				Nord-Ouest : Ste Foye, Champigny, St-Augustin, Pointe-aux- Trenbles.....				10 00			3 30
3 45				Nord-Est : Ange-Gardien à Murray Bay, les comtés de Cha- rlevoix et Saguenay.....							2 30
8 45			3 45	Hedley-Ville, Villa Mastai, Beaufort et Montmo- ncy Falls.....				8 30			2 30
7 30			3 00	Sud-Est : Bienerville, Lauson, St-Joseph, Indian Cove, St-David de Lévis.....				8 00			3 30
			3 00	Beaumont et St-Michel.....				8 00			3 30
7 30			3 00	Lévis.....				8 00			3 30
			1 15	Île d'Orléans, les Lundis, Mercredis et Vendredis.....				11 30			
				Pointe-aux-Ésquimaux, les Lundis et Samedi certain.....				8 30			
9 30			3 30	Spencer Cove.....				9 30			3 00
9 30			3 30	Sillery Cove.....				10 00			3 30
11 00			4 00	Bergerville.....				10 00			
			4 00	Cap-Rouge et Neilson-Ville.....				10 00			
			2 00	Laval, les Mercredis et Samedis.....				10 30			
			3 00	Lac Beaufort, les Mercredis et Samedis.....				10 00			
			3 00	Charlesbourg.....				10 00			
			3 00	St-Roch et St-Sauveur.....				10 00			3 30
9 45	12 00	3 30		Faubourg St-Jean.....				9 45	12 00		1 30
9 15	12 00	5 30		* Pas de lettres enregistrées pour cette maille.				9 45	12 00		5 30
Mandats d'Argents et Banques d'Épargnes de 9 HEURES A. M., à 4 HEURES P. M. Les Dimanches et les jours de Fêtes Légales suivants: Vendredi Noël, Jour de l'An, Fête de la Reine Jour de la Confédération, Jours d'Actions de Grâce et le Jour de Noël, de midi à 1 heure P. M.											
AD. G. TOURANGEAU, Maître de Ports											



MADAME ANGERS
RECEVRA
SANIEDI.
LE 16 JANVIER,
DE 4 HEURES A 6 HEURES P. M.
Par ordre,
H. C. SHEPPARD,
A. D. C.
Spencer Wood,
13 janvier 1892.
Qu. bec. 13 janv. 1892—76. 411

Dernière Edition

L'organe de la Clique

ET LE "COURRIER DU CANADA"

Nous lisons dans l'Electeur de ce matin : Nos adversaires se sont rendus compte de la cause de leur faiblesse dans le district de Québec. Ils n'avaient pas d'organe. Il y avait bien le Courrier du Canada ; mais il était admis de toutes parts, dans tout le district, que ce journal avait exhibé une telle mauvaise foi, avait si bien contracté l'habitude de travestir et de dénaturer les déclarations et les actes de ses adversaires, qu'il était devenu un objet de discrédit pour son parti, une cause permanente de confusion et d'humiliation pour les conservateurs. Ceux-ci en étaient réduits à ne plus pouvoir se servir ouvertement des informations et des arguments du Courrier : ils étaient à tout instant exposés à se faire confondre. Le nouveau gouvernement vient de ôder à ces vives récriminations venues de toutes parts, en fondant un autre organe, qui au moins ne serait pas compromis, n'aurait pas un dossier de mensonges et de dupes à son avoir et pourrait ainsi exercer une certaine autorité sur l'opinion.

Voilà la tendre romance que nous roucoule amoureusement le Moniteur de la Clique.

Comme ils nous aiment ces cliquards déchus ! Soudainement leur passion pour nous les égare. On croira difficilement que le parti conservateur et ses chefs aient versé dans le sein de l'Electeur la confiance de leurs sentiments envers nous.

Mais soyons sérieux. Les injures de l'Electeur nous ravissent. Nous savons que la Clique nous hait d'une haine immortelle. Et cette haine nous honore.

Il y a cinq ans que le Courrier du Canada guerroyait contre la Clique.

Il y a cinq ans qu'il la dénonçait et la flétrissait, sans relâche, sans un moment de faiblesse ou d'hésitation.

Nous avons consacré à cette tâche écrasante nos jours et nos veilles.

Nous y avons consacré quelques unes des meilleures années de notre vie, et quand, dans Québec courbée devant l'Idole éclatante de toutes parts les acclamations serviles de l'apothéose, auxquelles faisait écho la province presque entière, tous les jours une voix libre se faisait entendre ici, démasquant les hypocrisies, stigmatisant les turpitudes, et montrant sous le clinquant et les paillettes des oripeaux officiels la pourriture du régime, les extravagances financières, les abominations administratives, les tripotages, la concussion, le vol et le brigandage.

Durant cinq ans, nous croyions pouvoir nous rendre ce témoignage : le Courrier du Canada n'a pas failli à la tâche.

Et nous avons le droit de dire aujourd'hui à l'Electeur que, dans l'accomplissement de cette tâche rude, où nous n'avions pas même un rayon d'espoir pour éclairer nos lecteurs, notre journal a grandi, grandi dans l'estime publique, grandi dans la faveur publique.

L'Electeur croit habile de dire que le Courrier est sans autorité, sans prestige. Il nous force à écrire des choses qui vont ressembler à de la réclame, sans en être réellement.

Notre réponse à l'organe de la Clique, c'est que depuis un an notre circulation a plus que triplé.

Notre réponse, c'est que de tous les points du pays nous arrivent des adhésions précieuses, des abonnés pris dans les plus hauts rangs, comme dans les moins élevés, et cela par centaines.

Notre réponse, c'est que, dans les dépôts de la ville de Québec, citadelle du libéralisme, le Courrier du Canada tient la tête de toute la presse québécoise pour la vente quotidienne.

Notre réponse, c'est que les deux éditions de notre journal s'adressent maintenant régulièrement à huit mille abonnés, et parlent à au moins trente mille lecteurs.

Notre réponse, c'est que, tous les jours, des libéraux de haute volée, des hommes de valeur et d'influence, dont nous tenons les noms à la disposition de l'Electeur, viennent s'inscrire sur nos listes, sinon parce qu'ils partagent nos idées, au moins parce qu'ils tiennent à voir ce que nous publions.

On nous pardonnera ce plaidoyer pro domo mèd. Les insolences du journal cliquard appelaient cette réponse, et nous la devons à ceux qui nous font l'honneur d'être nos amis et nos clients.

Contrat

M. Edouard Martin, armateur, de Lévis, a obtenu le contrat pour remplir la glacière de l'Intercolonial à Lévis.

Dépêche à sensation

M. TARTE DEPUTE-MINISTRE

Nous lisons dans la Presse d'hier la dépêche suivante :

On annonce que M. Tarte désire se retirer de la vie publique, dégoûté qu'il est par les actes malhonnêtes du gouvernement Mercier. Il entrerait au service civil à titre de sous-ministre de l'agriculture. C'est un agronome distingué et membre du conseil d'agriculture.

Voici quelque chose de pyramidal. M. Tarte sous-ministre de l'agriculture ! Nous ne lui trouvons qu'un titre pour cette position.

C'est celui d'expropriétaire du défunt petit taurillon de Valcartier, qui a trouvé une mort tragique dans un duel avec le poulain de Calgary du vaillant colonel Amyot.

MENTEURS

Encore une invention

Nous lisons dans l'Electeur de ce matin "C'est la cause de M. Angers qui s'insinue devant la Commission."

Comment se fait-il qu'il ait choisi son beau-frère M. Damase Masson pour l'un de ses juges ?

N'y a-t-il pas dans le Code de Procédure civile l'article suivant : "176—Tout juge peut être récusé : 1. S'il est parent ou allié de l'une des parties jusqu'au degré de cousin germain inclusivement."

Eh bien nous répondrons à l'organe de la clique qu'il dit encore là un mensonge. Il n'y a aucune parenté entre Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur et M. Damase Masson, et la citation de l'Electeur tombe à plat.

Menteurs !

UN BIJOU !

NOTE MINISTERIELLE

User libéralement avec J. A. Langlais

Une lettre de M. Gagneau, premier ministre ad interim, en date du 15 mai 91, aux différents départements leur ordonnant de prendre la papeterie de M. J. A. Langlais, porte au dos la note suivante par ordre du ministre :

"11 nov. 91. M. le secrétaire décide que la reliure ne doit pas être donnée à J. A. Langlais. La question des fournitures, quoique non mentionnée dans le contrat, est facultative, mais l'intention du gouvernement est d'user libéralement avec J. A. Langlais."

Ah ! le joli mot. "L'intention du gouvernement est d'user libéralement avec J. A. Langlais."

Oui, on a bien vu cela.

Payer ou faire payer à un homme \$85,000 en quinze jours !

Donner à un monsieur deux lettres de crédit de \$30,000 chaque, \$60,000 dans la même journée !

Acheter 50,000 exemplaires d'un livre, à un prix de \$25,000 !

Acheter 10,000 exemplaires, version anglaise, du même livre, à un prix de \$5,000 !

C'est là ce qu'il s'appelle "user libéralement" avec un homme !

Ils étaient impayables, nos ex-ministres !

Notes politiques

Il est à peu près certain que M. C. A. Gigault sera le candidat ministériel à Rouville.

Les libéraux de St-Hyacinthe se réuniront le 23 courant pour faire le choix d'un candidat. Il n'est pas impossible que M. Desmarais soit mis de côté.

Dans tous les cas le candidat de la clique, dans ce comté, aura un très fort adversaire.

On annonce la candidature de M. J. P. Coutière dans les intérêts conservateurs pour le quartier Ste Marie, Montréal.

Les électeurs de Jacques-Cartier sont convoqués à une grande assemblée pour mardi le 19 courant à St-Laurent. Plusieurs ministres provinciaux y seront pour porter la parole.

M. L. C. Bélanger, avocat de Sherbrooke, a commencé à adresser la parole dans différents parishes du comté de Sherbrooke, en vue, suppose-t-on, de se faire choisir comme candidat libéral.

Il est décidé que M. Godbout ne se présentera pas pour le local dans la Beauce. Le candidat libéral sera M. Godbout, ancien maire de St Marie.

Le Progrès de l'Est annonce que M. Denison ne fera pas d'opposition à M. Bédard dans Richmond.

Les conservateurs d'Ottawa se réuniront le 27 courant pour le choix d'un candidat.

Mort du duc de Clarence et du cardinal Manning

Londres 14—Le duc de Clarence et d'Avondale est mort ce matin, quelques instants après 9 heures.

Le cardinal Manning est mort à peu près au même temps.

De tout un peu

Aujourd'hui, scrutin à Glengarry, Ontario.

John O'Leary, le fameux chef fénién, est dangereusement malade.

Le Globe retracte les accusations mensongères qu'il a portées contre lady Macdonald et lui offre ses excuses.

M. Phaneuf, chef de la police provinciale à Montréal, et sa bande d'informers ont reçu leur congé. C'est une grande satisfaction donnée au sentiment public.

L'hon. M. Ouimet est arrivé à Ottawa hier matin, et a été assermenté comme ministre des Travaux Publics avec l'honorable M. Haggart qui a reçu le portefeuille du ministère des chemins de fer et canaux.

Les créanciers du Herald ont décidé de continuer la publication de ce journal, toute la semaine prochaine.

On écrit de Lowell que la misère y est affreuse, de ce temps-ci. La maladie règne aussi dans plusieurs familles et on a peine de secourir les affligés.

Le feu a causé aux Etats-Unis, en 1891, des pertes s'élevant à \$135,000,000. Les assurances ont couvert un peu plus des trois quarts de cet énorme montant.

ELECTIONS MUNICIPALES

Nomination le 8 février et scrutin le 15

La nomination est fixée au 8 février et la votation le 15 dans les quartiers qui seront contestés. Bien que la loi fixe elle-même la date de ces élections, une proclamation sera probablement publiée dans quelques jours.

Il n'y a jusqu'ici que très peu de candidats sur les rangs. Il est probable que la plupart des conseillers et échevins présenteront dans le conseil brigueront de nouveaux suffrages des électeurs.

Dernières Depêches

Cardinal Simoni

Rome, 13—Le cardinal Simoni est sérieusement malade de l'influenza.

Jour de l'an russe

St-Petersbourg, 13—Aujourd'hui, jour de l'an du calendrier russe, il n'y a pas eu de réception au Palais impérial à cause de la maladie de la Czarine.

Inondation en Espagne

Séville, 13—Les eaux du Guadalquivir sont gonflées et inondent les quartiers de la ville. L'ouvrage est arrêté dans plusieurs établissements. Le fleuve est couvert de débris qui bloquent le port. Les inondations seront considérables.

La guerre en Afrique

Berlin, 13—La Gazette de Cologne affirme que les troupes en Afrique sous le commandement du Capitaine-Kreuzer, qu'on disait avoir défait les wadigos, le 14 décembre, au contraire ont été battues et poursuivies jusqu'aux ports de Port-Panga.

On craint un autre désastre semblable à celui qui surprit l'expédition de Zaleski. La déléation de Freisingue posera devant la Reichstag la question de la politique coloniale.

Nous avons appris avec le plus vif regret, la mort de madame Médard Boucher, née Prielle Langlais, dont les funérailles ont eu lieu hier à la Rivière-Ouelle, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

La défunte était une vraie chrétienne, et la mémoire de ses vertus d'épouse et de mère vivra après elle.

Nous offrons à la famille nos plus sincères condoléances.

HORRIBLE SPECTACLE

Découverte d'une goélette naufragée

Dix cadavres à fond de cale

On mande de Saint Pierre Miquelon : Il y a quelques jours le remorqueur à vapeur Le Progrès sortait du havre et apercevait à quelque distance la quille d'une goélette de pêche que le courant ballottait. On tourna la goélette jusqu'à St Pierre, on la redressa et on la mit en cale. C'était la goélette de pêche de M. Lacroix, de St-Pierre, parti l'été dernier pour la pêche avec 17 hommes, et qui était disparue pendant qu'elle était à l'ancre sur les bancs au milieu d'une des tempêtes du mois de septembre. Quand on eut pompé l'eau de la cale, un affreux spectacle frappa les regards : dix cadavres plus ou moins décomposés et défigurés y gisaient dans le plus complet désordre. Il y avait dix-sept hommes à bord, quand elle avait pris la mer, et les sept autres étaient sans doute sur le pont quand le bâtiment chavira ; ils furent emportés à la mer. Depuis ce temps la goélette a erré au gré du vent et des vagues, et il est singulier qu'elle soit revenue ainsi des bancs jusqu'à l'entrée de St-Pierre, d'où elle avait fait voile.

JOURNALISME

Notre ami, M. J. B. Dumont, de Lévis, vient d'entrer à la rédaction du Courrier du Canada.

Nouvelles Locales

Demande

On demande deux jeunes filles pour mettre la feuille sur la presse. S'adresser à ce bureau.

Personnel

L'honorable juge Lorange et l'honorable J. J. Ross sont au Saint-Louis.

M. C. E. Pouliot, ex-député de Témiscouata, est à Québec.

M. R. A. Drapeau, avocat de Rimouski, est à Québec.

M. Arthur G. Lapointe, organiste de St-Sauveur et fils de feu J.-Bte. Lapointe, ancien organiste, est parti cet après-midi pour Toronto par le Pacifique Canadien, pour affaires.

La grippe

La grippe fait beaucoup de ravages dans les paroisses de la Beauce. Aux Saints Anges, un père de famille a perdu dans une semaine quatre de ses enfants, dont deux dans la même journée. A Ste-Marguerite, le même malheur a frappé une famille, en enlevant six enfants dans l'espace de quinze jours.

De l'ouvrage

La manufacture Carrier, Lincé & Co a plus d'ouvrage cet hiver qu'elle n'en a eu depuis longtemps. A l'heure qu'il est on fait encore les journées longues et au jour ne l'an les hommes n'ont eu qu'une journée de congé.

Il y a des ouvriers qui en sont à leur cinquième mois de temps entre cette année.

Départ

M. J. N. Normand, fils de notre concitoyen M. Frs. Normand de St-Pascal de Kamouraska, qui a été longtemps agent de l'Intercolonial à St-Pascal, va s'établir à Fall River, où il a obtenu un emploi dans une des principales maisons d'affaires.

Nous souhaitons succès à notre jeune compatriote.

Manufacture de limes

Pour le temps qu'elle est en opération la manufacture de limes de M. Etienne Samson de Lévis fait de bonnes affaires. On a réparé à peu près 800 douzaines de vieilles limes et actuellement, on est en négociation avec la compagnie du Pacifique pour lui fournir et réparer les limes dont elle a besoin.

Conseil de ville

Le conseil municipal reprendra demain ses séances régulières. Demain, la séance sera particulièrement intéressante. Il sera probablement question de la classe ouvrière.

Mieux

Madame Joseph Shehyn prend beaucoup mieux.

Nous sommes heureux d'apprendre que le capitaine Des Georges de Montréal est beaucoup mieux.

Comité de finances

Il y aura ce soir à sept heures trente réunions des membres du comité de finances à l'hôtel de ville. On y discutera les choses de la plus haute importance.

Neuvaine à St-François-Xavier

Les exercices de la neuvaine à St-François-Xavier commenceront cette année à la Basilique le 12 de mars et non pas le premier samedi du carême, comme c'était l'ordinaire. On a cru opportun de changer cette date à cause des élections qui auront lieu dans ce temps-là.

Municipal

M. L. A. Boisvert, de la Basse-Ville, briguera les suffrages des électeurs du quartier St-Pierre aux prochaines élections municipales. M. Oct. Jacques, conseiller actuel, sera son adversaire.

M. François-Xavier Blouin, commerçant de cette ville, se présentera comme échevin pour le quartier Montcalm aux élections du mois de février prochain.

Malades de la grippe

M. Hugh Graham, propriétaire-éditeur du Star est au lit, souffrant de la grippe.

M. Ferdinand Charbonneau, secrétaire de la rédaction à la Presse, est retenu au lit, depuis deux jours, par une forte attaque de grippe.

A la librairie Montmorency-Laval

Messieurs les Curés trouveront à notre librairie un choix particulier de livres pour leur bibliothèque paroissiale et privée. Comme nouveau nous leur recommandons la vie du général de Senis par Mgr Baunard.

PRUNEAU et KIROUAC,

28 rue de la Fabrique.

NAISSANCE

En cette ville, le 13 courant, la dame de M. Arthur Laberge, entrepreneur, un garçon.

Buvez la bière Proteau & Garignan.

A vendre.

1. MAISON et dépendances, 170, rue du PONT.
2. MAISON, 5, CLAUDE l'ONTAINE, près de l'Église St-Jean.
3. MAISON BLOUIN, coin des rues de l'ÉGLISE et STE-BERNE.
Les propriétés ci-dessus seront à louer à partir du 1er février 1892, si elles n'ont pas été vendues avant.
V. W. LARUE,
28, Ste-Anne,
708
Québec, 11 janvier 1892—3a.

A louer.

L'ancien poste de commerce de Vézina & Fraser, 85, rue Sous-le-Port, Basse-Ville. S'adresser à C. LABREQUE, N. P., Haute-Ville, 23 décembre 1891. 378

LE MAGASIN DU LOUVRE, Vis-à-vis la Cote du Palais.

AVANT L'INVENTAIRE !

LA BALANCE DE NOS

Marchandises

d'Automne et d'Hiver,

OFFERTE A GRANDE REDUCTION !

Des Tailleurs d'expérience sont attachés à l'établissement.

Toute commande par la maille recevra une attention spéciale.

COTÉ & FAGUY,

27, Rue St-Jean,

VIS-A-VIS LA COTE DU PALAIS.

Québec, 9 janvier 1892—5 déc. 90—1 an. 64



VENANT D'ÊTRE RECU POUR LES FÊTES DE

NOËL ET DU JOUR DE L'AN

UN DES PLUS BEAUX ASSORTIMENTS DE

Bijouterie et d'Horlogerie, TELS QUE MONTRES EN OR ET EN ARGENT,

ÉPIQUETTES, CHAINES, BRACELETS, BOUCLES D'OREILLES, MÉDAILLONS, COLLIERS, JONCS EN OR et BAGUES EN DIAMANT !!!

Lunettes de toutes sortes, très jolies lunettes en or et binocles. Aussi un très bel assortiment d'Horloges à Calendriers en fer, Réveil Matin en Nickel et en bronze doré. Assortiment complet d'Ornements en Bronze, Etc., Etc.

Nous invitons nos pratiques et le public en général, de venir voir pour juger eux-mêmes du choix de notre assortiment et des prix excessivement bas que nous sommes disposés de faire. N'oubliez pas l'adresse.

CHATEAUVERT & CANTIN,

186, RUE SAINT-JEAN, 186,

Porte voisine de M. Thos. Donohue.

M. VICTOR CANTIN a été pendant vingt ans employé de la maison Cyr. Duquet. Québec, 15 décembre 1891—1 an. 346



Le 1er et après VENDRE, le 1er JANVIER 1892, les trains partiront de la nouvelle station de la rue St-André, Québec, et arriveront comme suit, excepté les dimanches :

Départ de Québec

7.30 A. M.—Express direct pour le Lac Saint-Jean, MARDI, JEUDI et SAMEDI arrivant à la jonction Champlain à 5.48 A. M., et à Roberval à 6.30 A. M.

4.15 P. M.—Train local de la maille part tous les jours pour St-Raymond, arrivant à 6.45 P. M., et se rendra jusqu'à la Rivière à 7.15 P. M., le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI, y arrivant à 8.15 P. M.

Arrivée à Québec

9.00 A. M.—Train local de la maille part tous les jours de St-Raymond à 6.30 A. M., et de la Rivière à 7.00 A. M., le MARDI, JEUDI et SAMEDI, arrivant à Québec à 9.00 A. M.

6.40 P. M.—Express direct pour le Lac Saint-Jean, MARDI, JEUDI et VENDREDI, y arrivant à 7.30 A. M., et se rendra jusqu'à la Rivière à 8.12 A. M., pour Québec, y arrivant à 6.40 P. M.

Un train spécial mixte partira de la jonction à Pierre, tous les SAMEDIS NOIR, à 6.15 A. M., et arrivera au chemin de fer des Basses Laurentides, venant de St-Hie-Jon., pour Québec y arrivant à 1.15 P. M., et repartira de Québec, tous les LUNDIS MATIN à 2 heures pour la jonction à Pierre, et y fera l'arrêtement pour St-Hie-Jon., à 6.30 A. M.

L'Express direct et nord et sud fait l'arrêtement à la Rivière à Pierre avec le chemin de fer des Basses Laurentides, venant de St-Hie-Jon., pour Québec y arrivant à 1.15 P. M., et repartira de Québec, tous les LUNDIS MATIN à 2 heures pour la jonction à Pierre, et y fera l'arrêtement pour St-Hie-Jon., à 6.30 A. M.

Le fret pour tous les points des districts du Lac St-Jean et Saguenay, à l'est de la jonction Champlain, est enregistré pour la jonction Champlain, et pour Roberval et les endroits à l'ouest est enregistré pour Roberval.

Le fret pour la Rivière à Pierre et les stations intermédiaires, et pour toutes les stations du chemin de fer des Basses Laurentides, ne sont pas reçus à Québec après 3 heures P. M., et pour les endroits au-delà de la Rivière à Pierre après 3 heures P. M.

Billets de retour de première classe, au taux d'un simple billet, de Québec à toutes les stations enus les samedis bons pour revenir jusqu'à mardi suivant.

Excellentes terres à vendre par le Gouvernement dans la vallée du Lac St-Jean, à des prix nominaux. Le chemin de fer transportera les nouveaux colons et leurs familles et une quantité limitée de leurs effets de ménage, GRATUIT.

Avantages spéciaux offerts à ceux qui établissent des moulins ou autres industries. On peut se procurer des billets de passage chez R. M. STOCKING, vis-à-vis l'Hôtel St-Louis et chez Suzor et Trudelle, 87, rue du Pont.

Pour informations au sujet des prix pour les passagers et des taxes pour le fret, s'adresser à ALXANDRE HARDY, agent général, pour les passagers et le fret, Québec.

J. G. SUFFIT, Sect. & Corant.